

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU SYNDROME DU BEBE SECOUE : QUELLES AVANCEES MEDICALES ET JUDICIAIRES ?

DATES

18 → 20
NOV 2020

NOMBRE D'HEURES

18H

LIEU

ENM
3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S) ORGANISATRICE(S)

ECOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEFFE DE PROJET

Solène GOUVERNEYRE
Magistrate
solene.gouverneyre@justice.fr

CONTACT ADMINISTRATIF

Corinne JOLY
Assistante de formation
corinne.joly@justice.fr

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

18 octobre 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

Le Syndrome du Bébé Secoué, forme particulière de traumatisme crânien, est une forme de violence de l'enfant particulièrement sévère: 20% des victimes en meurent et une grande partie de ceux qui survivent gardent – du fait des lésions cérébrales - des séquelles pour leur vie entière. Il importe donc de connaître ce syndrome pour protéger l'enfant et protéger ses droits.

Des avancées essentielles dans les connaissances ont été faites récemment au plan médical et judiciaire concernant le mécanisme du secouement, sa répétition, le diagnostic, la datation, l'enquête judiciaire et la protection des intérêts de l'enfant. De nouvelles recommandations ont été publiées par la Haute autorité de santé.

OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme du secouement ;
- Prendre conscience des séquelles sur le devenir physique et psychique de l'enfant ;
- Connaître les bonnes pratiques en matière de signalement et de traitement de ces situations

CONTENU

- Approche pluri disciplinaire du syndrome du bébé secoué visant à croiser les connaissances médico-légales et l'approche judiciaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés, film, questionnaires, débats.

PUBLIC VISÉ

20 places RESP. Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale